

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Préservation des ressources naturelles : eau et foncier agricole.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

I – PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU**1 – Aide à la Fédération des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône****Base juridique de l'intervention**

L'aide proposée correspond aux actions immatérielles portées par des organismes, incluses dans la convention avec la Région mais qui intègrent en outre une finalité environnementale dans le souci de respecter l'article 94 de la Loi NOTRe (article 3232-1-2 du code général des collectivités).

Ce dispositif d'aide est pris en application du régime d'aide exempté n° SA 40979 (2015/XA) relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020.

Exposé de l'action

Dans le département des Bouches-du-Rhône, les canaux d'irrigation sont gérés par des structures collectives hydrauliques, le plus souvent des Associations Syndicales de Propriétaires (ASP) qui se regroupent au sein de la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH 13) (n° TAG 000689), située Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 (Président : Vincent BONFILLON).

Dans le prolongement de ses actions 2017, le programme d'activités 2018 de la FDSH 13 portera essentiellement sur :

- une meilleure gestion de la ressource en eau, en appuyant les structures dans la mesure et la déclaration des volumes consommés, la prise en compte des milieux, du changement climatique et de la réglementation sur l'eau,
- le maintien des paysages ruraux, au travers de l'intégration de la problématique des périmètres irrigués dans les documents d'urbanisme ;
- la gestion des écosystèmes et le maintien de la biodiversité en accompagnant les structures sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'entretien de leurs ouvrages et leurs investissements.

Au vu des arguments qui précèdent, je vous propose d'accorder une contribution de 15 000 € pour 2018, sur un budget prévisionnel de 59 782 € (25 %).

2 - Etude-action d'urgence sur la question de l'eau dans les Alpilles

L'année 2017 a été particulièrement sèche avec des précipitations excessivement faibles sur le département et dans les Alpilles. Cette situation a créé des tensions sur la disponibilité de la ressource, au niveau agricole comme au niveau communal. De sorte qu'une nouvelle fois, la question de la ressource en eau se pose sur le territoire des Alpilles avec tous ses corollaires : quel avenir pour l'agriculture et quelle pérennité des paysages et du tourisme liés à cette agriculture ?

Autant de questions que le Parc Naturel Régional des Alpilles se propose d'aborder à travers une mission spécifique immédiate, eu égard à l'urgence dans laquelle se trouvent certains acteurs et agriculteurs du massif dont les exploitations sont menacées à très court terme par les dégâts déjà subis en 2017 (oléiculture).

Cette mission prend la forme d'une étude-action en deux temps :

- l'action d'urgence,
- l'action de fond.

L'action d'urgence

Elle concerne exclusivement le secteur agricole. En cas de nouvelle pénurie de pluie durant l'hiver 2017/2018, certaines exploitations sont directement mises en péril si de l'eau ne leur est pas apportée artificiellement ce printemps. L'action aura pour objectif de :

- proposer une méthodologie objective établissant les critères permettant de juger de l'état d'urgence pour l'exploitation/l'exploitant ;
- déterminer précisément la hauteur du besoin en eau et sa temporalité ;
- proposer une ou des solutions adaptées, leurs conditions de mise en œuvre (coût, faisabilité immédiate, moyens à mobiliser...).

L'action de fond

Cette action, centrale dans l'étude et transversale à tous les secteurs, devra traiter l'ensemble des besoins et des usages de l'eau ; elle s'articule autour de deux axes :

- l'identification des problèmes et des besoins liés à la ressource,
- l'identification des solutions existantes ou à créer pour y répondre.

Dans le premier axe, il s'agira, dans les secteurs de l'agriculture essentiellement (premier consommateur en quantité d'eau), mais aussi du tourisme, de l'urbanisme, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie d'évaluer l'intensité des difficultés rencontrées et leur temporalité ou récurrence ainsi que leurs conséquences économiques, sociales et environnementales à différents niveaux, local, territorial, départemental, régional. En matière de besoins, il conviendra de distinguer les besoins établis à l'instant de cette mission et l'estimation des besoins à venir (soit déjà prévus, soit suscités par cette mission).

Dans le second axe, l'étude-action sera l'occasion de dresser une typologie des solutions déjà proposées mais également de proposer de nouvelles solutions et de les analyser au regard du type de maître d'ouvrage, de leur acceptabilité, de leur coût, des financements potentiels et de leur impact sur le milieu. La recherche de solutions ne se limitera pas à celles concernant la ressource ; des solutions complémentaires adaptatives devront obligatoirement être explorées comme par exemple des changements de pratiques en agriculture, la lutte contre les fuites dans les réseaux, le comportement des consommateurs, les économies d'eau, les nouveaux modes de gestion collectifs ou individuels...

Ainsi, le Parc Naturel Régional des Alpilles nous sollicite pour le financement de cette action à hauteur de 60% soit 15 900 € sur un coût d'opération de 26 500 € correspondant à une mission de 6 mois d'un ingénieur d'études ainsi que les charges et équipements afférents à ce poste.

Je vous propose, dans le cadre du Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricoles, d'attribuer la somme de 15 900 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles pour la mise en œuvre de cette étude-action sur la ressource en eau.

II - PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE :

Base juridique de l'intervention

L'aide proposée au profit de l'association « Terre de Liens Provence-Alpes-Côte-d'Azur » relève, d'une part, des compétences du Département en matière d'aménagement foncier et de préservation du foncier agricole et correspond d'autre part aux actions immatérielles portées par des organismes, incluses dans la convention avec la Région mais qui intègrent en outre une finalité environnementale dans le souci de respecter l'article 94 de la Loi NOTRe.

Ce dispositif d'aide est pris en application du régime d'aide exempté n° SA 400979 (2015/XA) relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020.

Exposé de l'action

Compte tenu de la pression foncière considérable qui s'exerce dans notre département, l'Association Terre de Liens PACA se propose d'accentuer son action dans les Bouches-du-Rhône à travers :

- la mobilisation citoyenne autour des questions de maintien de l'agriculture et de la préservation du foncier agricole ;
- le travail en réseau et en lien avec les territoires par des actions spécifiques dans le Comtat (Cabannes, Plan-d'Orgon, en lien avec la SAFER et Terre de Provence), le Parc Naturel Régional des Alpilles, le Pays d'Arles, le Pays d'Aubagne et la commune de Gignac ;
- l'appui aux projets d'acquisition collective de foncier agricole, notamment en lien avec la SAFER PACA.

En 2018, sera notamment finalisé le projet de la ferme des Gavottes à Plan d'Orgon qui a permis d'installer un couple de jeunes maraîchers en bio sur 16 ha.

Au vu des arguments qui précèdent, je vous propose d'accorder une nouvelle subvention de fonctionnement général de 15 000 € (13 % de son budget prévisionnel) à l'Association Terre de Liens PACA (TAG 000690), 26, rue des Teinturiers Maison IV de Chiffre 84000 AVIGNON, Président : Pierre FABRE. La Région interviendrait pour sa part à hauteur de 54 000 € au profit de cette association, dont le budget prévisionnel global s'établit à 113 150 €

Le versement de la subvention de 15 000 € interviendra à hauteur de :

- . 50 % dès décision de la Commission permanente,
- . 50 % dès réception du compte-rendu des actions engagées et du budget définitif de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL